

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25140424*****Déposé / Reçu le****28 OCT. 2025****au greffe du tribunal de l'entreprise
françoise de Bruxelles**N° d'entreprise : **0480 283 919****Nom**(en entier) : **ENERGY CLUSTER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard Poincaré 78-79, 1060 Bruxelles****Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Renouvellement - Délégations de pouvoirs -
Changement de Commissaire - Pouvoirs**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 18.06.2024.

(...)

3. Nomination de Arnout Aertgeerts comme Administrateur Délégué

Le Conseil rappelle que Monsieur Arnout Aertgeerts a été nommé, le 24 avril 2023, par décisions écrites de l'Assemblée Générale, comme administrateur.

Le Conseil décide de nommer Monsieur Arnout Aertgeerts, pour une durée de 2 ans, comme Administrateur Délégué de Energy Cluster SA pour la durée de son mandat.

Son mandat viendra à l'expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de la société pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2024.

(...)

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'administration décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruyter, Madame Patricia Goossens, Madame Laure Vijfeyken et Madame Aylin Cebbar, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Extrait des décisions écrites prises par les administrateurs à l'unanimité en date du 17/06/2025.

(...)

2.4 Prise de connaissance de la fin des mandats des administrateurs et proposition de nomination

Le Conseil d'administration constate que les mandats des administrateurs viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2025.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de soumettre les changements suivants dans la composition du Conseil d'administration au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les comptes de 2024:

Renouvellement du mandat de:

- Monsieur Arnout AERTGEERTS - Administrateur;
- Monsieur Thomas DERUYTTER - Administrateur.

Nomination de:

- Monsieur Jérôme WATERKEYN - Administrateur;
- Monsieur Franck ARLEN - Administrateur.

Sous réserve de leur nomination en tant qu'administrateurs de la Société par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration décide de (re)nommer Monsieur Arnout AERTGEERTS en tant qu'administrateur délégué et de nommer Monsieur Franck ARLEN en tant que président du Conseil d'administration.

Monsieur Nicolas GERMOND n'exercera donc plus le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration et Monsieur Kevin KORENGOLD n'exercera donc plus le mandat d'Administrateur.

2.5 Délégations de pouvoirs

Le Conseil d'administration constate que les délégations de pouvoirs publiées au Moniteur belge ne sont plus à jour (notamment les procurations spéciales et bancaires publiées dans les Annexes du Moniteur belge du 27 août 2019, sous le numéro *19115096*).

En conséquence, le Conseil décide à l'unanimité de révoquer, avec effet immédiat, toutes les délégations de pouvoirs antérieures et de ne pas en publier de nouvelles.

2.6 Prise de connaissance de la fin de mandat du commissaire et proposition de nomination d'un nouveau commissaire

Le Conseil d'administration constate que le mandat du commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (A02391), Réviseur d'Entreprises, vient à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2025.

Le Conseil d'administration tient à remercier le commissaire pour l'exécution de son mandat.

Le Conseil d'administration propose à l'unanimité de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires la nomination de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1J à 1930 Zaventem en qualité de commissaire de la Société. Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL nomme Monsieur Carl Laschet (IBR Nr. A02441) comme représentant permanent.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche globale du groupe Veolia visant à uniformiser la désignation des commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe. Cette harmonisation est particulièrement pertinente dans le contexte où les sociétés font l'objet d'une consolidation comptable. Le Conseil d'administration propose de fixer la durée du nouveau mandat à 3 ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2027 (qui se tiendra en 2028).

(...)

2.8 Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'administration décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Chloé Maufroy, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Extrait des décisions écrites et unanimes de l'actionnaire unique prises en date du 23/06/2025.

7. Nominations statutaires

Les mandats des administrateurs de la Société viennent à échéance à la date des présentes décisions écrites.

L'Actionnaire Unique décide sur proposition du Conseil d'administration de procéder aux changements suivants dans la composition du Conseil d'administration.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs suivants pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2031:

- Monsieur Arnout AERTGEERTS - Administrateur (Délégué)
- Monsieur Thomas DERUYTTER - Administrateur

- Nomination de Monsieur Jérôme WATERKEYN et Monsieur Franck ARLEN en tant qu'administrateurs pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2031.

Les administrateurs exerceront leur mandat à titre gratuit.

L'Actionnaire Unique souhaite remercier Monsieur Nicolas GERMOND pour l'exercice de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

L'Actionnaire Unique souhaite également remercier Monsieur Kevin KORENGOLD pour l'exercice de son mandat d'Administrateur.

L'Actionnaire Unique prend également note de la décision des administrateurs d'élire domicile, pour toutes les questions affectant l'exercice de leur mandat, au siège de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Arnout AERTGEERTS - Administrateur Délégué (jusqu'à l'AGO de 2031);
- Monsieur Thomas DERUYTTER - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2031);
- Monsieur Jérôme WATERKEYN - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2031); et
- Monsieur Franck ARLEN - Administrateur et Président du Conseil d'administration (jusqu'à l'AGO de 2031).

8. Prise de connaissance de la fin de mandat du commissaire et nomination d'un nouveau commissaire

L'Actionnaire Unique constate que le mandat du commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (A02391), Réviseur d'Entreprises, vient à échéance lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Actionnaire Unique décide sur proposition du Conseil d'administration de nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1J à 1930 Zaventem et représentée par Monsieur Carl Laschet (IBR NR. A2441), Réviseur d'Entreprises, en tant que nouveau commissaire de la Société pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2028.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales L'Actionnaire Unique décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Chloé Maufroy, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Pour extrait conforme,

B-docs SRL,
Représentée par Hanane Mejdoubi
Mandataire spéciale